



ARRÊTÉ

relatif à la mise à jour de la nomenclature
des chemins sur le territoire des communes
de Plan-les-Ouates et de Bardonnex

du 11 novembre 1992

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Plan-les-Ouates du 19 octobre
1992 et l'accord de la commune de Bardonnex du 20 octobre 1992,

vu le préavis favorable de la commission cantonale de
nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation
des bâtiments du 19 février 1975 ;

ARRETE

de modifier les tenants et aboutissants du :

CV_5029

Chemin Marc - CHARROT (1845 - 1925, ancien maire de Plan-les-Ouates)
de la route de Bardonnex (Arare) à la route des Ravières.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 14 janvier 1981 est modifié en conséquence.

Cette disposition entre en vigueur le 1er février 1993.

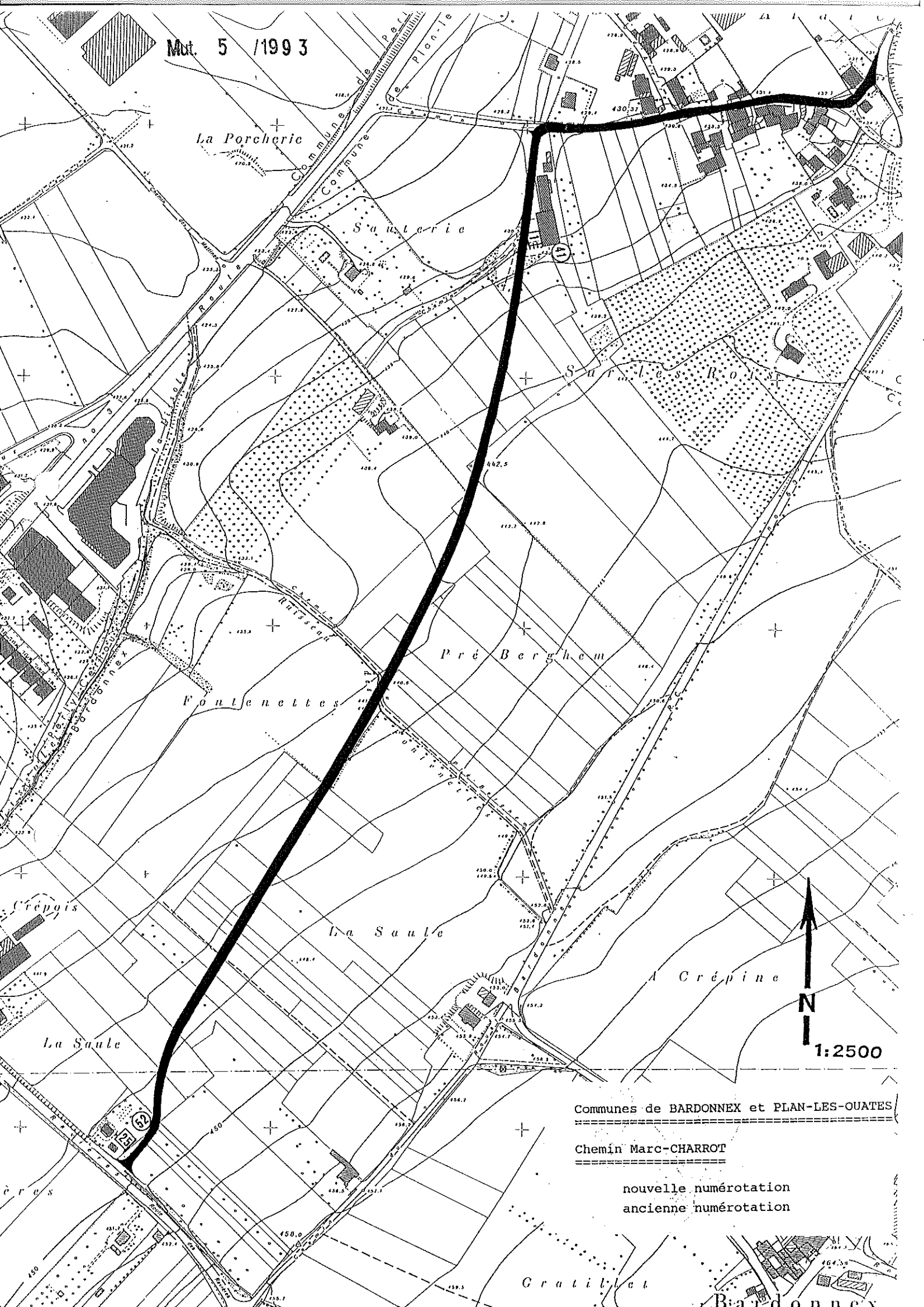
Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Serv. L.G.	2 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

Mot. 5 /1993



La Porcherie

Sauterie

Sauteries-Rois

Pré Berghem

Fontenettes

La Saule

La Crépine

La Saule



1:2500

Communes de BARDONNEX et PLAN-LES-OUATES

Chemin Marc-CHARROT

nouvelle numérotation
 ancienne numérotation

Gratillet

Bardonnex

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE
ET DES AFFAIRES RÉGIONALES

Communiqué de presse
=====

Commune de BARDONNEX
=====

Chemin Marc-CHARROT
=====

Suite à la nouvelle dénomination d'un morceau de ce chemin sur la commune de Bardonnex, les autorités sont dans l'obligation de modifier la numérotation d'une maison de la façon suivante :

Chemin des Ravières 25 devient 52 chemin Marc-CHARROT

Ces modifications, approuvées par les autorités de la commune, entrent en vigueur le 1er février 1993.

Publication dans la F.A.O des 30 novembre, 21 décembre 1992 et 18 janvier 1993.

BARDONNEX 11 NOV. 1992

Mairie de Bardonnex
1257 Compezières

M. Paul Hood
visa :